



## Recommandation de sécurité No. 42

<b>Date de la publication</b>	13.08.2014
<b>No. reg. du rapport final</b>	12090601
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le 6 septembre 2012, un fourgon automoteur d'Aare Seeland mobil (De 4/4) circulait comme train de locomotive de Bannwil vers Langenthal. En entrant en gare de Langenthal, le mécanicien a amorcé un freinage dans la montée menant jusqu'à l'aiguille 7 afin de réduire la vitesse à 25 km/h. Constatant que la vitesse ne diminuait que lentement, il a poussé le frein jusqu'à la position de serrage à fond. En s'engageant dans la voie Q1 occupée, le fourgon automoteur est entré en collision avec l'automotrice Be 4/8. Etant donné que la position du contrôleur direct n'était pas bien visible, le mécanicien n'a pas remarqué en s'engageant sur la voie occupée Q1 à Langenthal que le contrôleur direct était encore sur le cran 8 et que la De 4/4 exerçait encore de la traction</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	<p>La visibilité de la position du contrôleur direct de la De 4/4 devrait être améliorée. Ceci par exemple en ôtant la tige métallique et en mettant en évidence l'indicateur de position avec de la peinture blanche</p>
<b>Etat de l'implémentation</b>	<p>La tige métallique située audessus du contrôleur direct a été retirée et le cran « 0 » a été mis en évidence par de la peinture blanche. Mise en oeuvre.</p>
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<p><u><a href="#">Schlussbericht</a></u></p>